



# NOTICE ANNUELLE

Exercice clos le 30 novembre 2018

**QUINCAILLERIE RICHELIEU LTÉE**

Le 28 février 2019

## Table des matières

<b>INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI</b>	3
<b>INFORMATION PROSPECTIVE</b>	3
<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ</b>	3
Liens inter Sociétés	3
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	3
Survol	3
Acquisitions	4
<b>DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ</b>	4
Activités de distribution	4
Commercialisation	5
Fournisseurs	5
Ressources humaines	5
Concurrence	6
Environnement	6
<b>FACTEURS DE RIQUES</b>	6
<b>DIVIDENDES</b>	7
<b>STRUCTURE DE CAPITAL</b>	7
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	7
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>	8
Administrateurs	8
Membres de la haute direction	8
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	9
Interdiction d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions	9
<b>LITIGES EN COURS</b>	10
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>	10
<b>AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	10
<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	10
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>	10
<b>INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT</b>	10
Charte et composition du Comité	10
Compétences financières des membres du Comité d'audit	10
Services non liés à l'audit	11
Rémunération des auditeurs	11
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	11
<b>ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT</b>	12

## INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI

Il se peut que certains renseignements fournis dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») se trouvent dans d'autres documents, incluant le rapport de gestion 2018, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, lesquels se trouvent sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Voir également « Renseignements supplémentaires » dans la présente notice annuelle.

Sauf indications contraires, i) l'information contenue dans la présente notice annuelle est donnée en date du 30 novembre 2018; ii) à moins que le contexte ne s'y oppose, « Richelieu », la « Société », « nous » et « nos » désignent Quincaillerie Richelieu Ltée ainsi que ses filiales directes et indirectes; et iii) les dollars dont il est question dans la présente notice annuelle sont des dollars canadiens. Les informations contenues dans la présente notice annuelle se limitent à celles que la direction a jugées « importantes », c'est-à-dire que l'omission de ces informations, ou une inexactitude dans ces informations, influencerait ou modifierait la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre les titres de la Société.

## INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle sont des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Des hypothèses concernant les produits et les dépenses prévus, particulièrement en ce qui a trait aux résultats d'exploitation et au rendement économique futurs de la Société, sont incluses dans les renseignements donnés aux présentes. Ces hypothèses, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la Société au moment de la rédaction des présentes, peuvent s'avérer inexactes. Il est à noter que les résultats d'exploitation et le rendement économique futurs de la Société sont assujettis à bon nombre de risques et d'incertitudes et qu'ils pourraient différer considérablement de ce qui est prévu à l'heure actuelle. À moins d'indication contraire, les renseignements financiers et autres apparaissant dans la présente notice sont présentés sur une base consolidée.

L'information prospective faisant partie de la présente notice annuelle se base sur les estimations, les attentes et les prévisions actuelles de la direction, qui les juge raisonnables à la date des présentes. Le lecteur ne doit pas se fier de façon excessive aux énoncés prospectifs et il ne doit pas s'y fier à une autre date. Bien que la Société puisse choisir de le faire, elle n'est pas tenue, à quelque moment que ce soit, de mettre à jour ces renseignements et elle ne s'engage pas à le faire, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Quincaillerie Richelieu Ltée, dont le siège social est au 7900, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec), a été constituée en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 16 septembre 1968 et enregistrées le 8 octobre 1968. Elle a été continuée en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 novembre 1983. La Société a fusionné avec 2539-9346 Québec Inc. par un certificat de fusion daté du 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Par des certificats de modification datés du 7 février 1989 et du 18 mai 1993, certaines modifications ont été apportées aux statuts et au capital-actions de la Société, notamment la division des 28 090 actions ordinaires alors en circulation en 6 000 000 actions ordinaires et la création d'un nombre illimité d'actions privilégiées émissibles en séries.

Le 27 juillet 1993, Richelieu a complété son premier appel public à l'épargne et placement secondaire en collaboration avec le Fonds canadien d'acquisitions Schroder, Société en commandite, Schroder Canadien Buy-Out Limited Partnership et Schroder BCIC, Société en commandite.

Le 9 avril 1999 et le 20 juillet 2001, la Société a procédé au fractionnement, à raison de deux pour un, de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de son capital-actions. Le 29 février 2016, la Société a procédé à un nouveau fractionnement, à raison de trois pour un cette fois, de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de son capital-actions.

## LIENS INTER-SOCIÉTÉS

Les filiales de Richelieu au 30 novembre 2018 sont listées au tableau contenu ci-dessous. Les données financières relatives à toutes ces filiales sont consolidées à même les états financiers intégrés par renvoi dans la présente notice. Au 30 novembre 2018, l'actif total et le chiffre d'affaires des filiales détenues par la Société représentaient 79 % de l'actif consolidé et 73 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société.

Filiales	Juridiction de constitution	Pourcentage de propriété
Distributions 20/20 inc.	Canada	100 %
Les Industries Cedan inc.	Québec	100 %
Richelieu America Ltd.	Delaware, États-Unis	100 %
Richelieu Finances Ltée <sup>(1)</sup>	Québec	100 %
Menuiserie des Pins Ltée	Québec	80 %
Provincial Woodproducts Ltd.	Terre-Neuve	85 %

<sup>(1)</sup> Richelieu Finances Ltée est propriétaire à 100% de Richelieu Hardware Canada Ltd, une société constituée en Ontario.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### SURVOL

Richelieu est le plus important distributeur, importateur et fabricant de quincaillerie spécialisée et de produits complémentaires au Canada et se positionne aux premiers rangs dans sa spécialité en Amérique du Nord. Elle dessert son marché d'un océan à l'autre avec 72 centres de distribution, incluant deux usines de fabrication.

## ACQUISITIONS

La position qu'occupe Richelieu sur le marché aujourd'hui est principalement due au programme d'acquisitions dynamique dans lequel elle s'est engagée depuis 1987. Misant sur l'importante fragmentation au sein de l'industrie de la quincaillerie spécialisée, Richelieu a complété jusqu'à ce jour 62 acquisitions stratégiques au coût total de plus de 241 millions de dollars.

En plus des économies de coûts générées par les acquisitions, le programme d'acquisitions de la Société a permis à Richelieu d'élargir avec succès l'étendue de sa gamme de produits, de diversifier géographiquement ses activités de distribution, de rejoindre une clientèle plus vaste, d'avoir accès à de nouvelles sources d'approvisionnement chez les principaux fabricants à travers le monde, ainsi que de consolider son pouvoir d'achat relativement à l'approvisionnement et au transport. Richelieu a de plus recours aux services de gestionnaires qualifiés et de représentants commerciaux expérimentés.

Au cours des trois derniers exercices financiers, la Société a complété les acquisitions suivantes :

Le 14 décembre 2015, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Cabinetmakers Supply, Inc. (faisant affaire sous la dénomination sociale Cornerstone Hardware & Supplies), un distributeur de quincaillerie spécialisée situé à Houston au Texas.

Le 18 avril 2016, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de JFH Corporation, un distributeur de quincaillerie spécialisée situé à Memphis au Tennessee.

Le 16 mai 2016, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Eveready Hardware Manufacturing Co., Inc., un distributeur de quincaillerie spécialisée situé à Long Island City dans l'état de New York.

Le 18 août 2016, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Neils Sorenson Hardware, Inc., un distributeur de quincaillerie spécialisée situé à Portland dans l'état du Maine.

Le 18 avril 2017, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Weston Premium Woods Inc., un distributeur de matériaux, de produits décoratifs et de bois franc situés à Brampton, Ontario.

Le 1 août 2017, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Tamarack Distributors, Inc., un distributeur de produits spécialisés situé à Cincinnati dans l'état de l'Ohio.

Le 26 février 2018, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Cabinet & Top Supply Inc., un distributeur de produits spécialisés situé à Fort Myers, Floride.

Le 4 septembre 2018, la Société a acquis les principaux éléments d'actif net de Chair City Supply, Inc., un distributeur opérant quatre centres de distribution, soit trois en Caroline du nord et un au Tennessee.

## DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

### ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

La clientèle de Richelieu comprend des fabricants d'armoires de cuisine et salles de bain, de meubles, de portes et fenêtres et d'ébénisterie résidentielle et commerciale et des détaillants en quincaillerie, incluant les grandes surfaces de rénovation. Pour desservir ces marchés, Richelieu révisé de façon continue son éventail de produits pour mettre l'accent sur des produits novateurs et pour éliminer les gammes de produits difficiles à écouler et non rentables. La mission de Richelieu est de créer de la valeur pour ses actionnaires et de contribuer à la croissance et au succès de ses clients, tout en favorisant une culture d'entreprise axée sur la qualité du service, les résultats, le partenariat et l'intrapreneurship.

La liste qui suit présente sommairement les principales catégories de produits qu'offre Richelieu :

- **Les produits de quincaillerie fonctionnelle pour armoires et d'assemblage pour la fabrication de meubles et d'armoires de cuisine**, à savoir les pentures traditionnelles et les charnières dissimulées, les coulisses pour tiroirs, systèmes de portes coulissantes, les vis, les ferrures, les pivots, les produits d'éclairage, les fixations et autres produits de quincaillerie et outils spécialisés fournis par des fabricants internationaux;
- **Les produits de quincaillerie décorative** tels que les poignées, boutons et moulures offerts en une variété de styles, de finis et de tailles;
- **Les laminés à haute pression** offerts en une variété de couleurs et de finis, y compris les laminés à haute pression décoratifs, les placages de bois, les surfaces solides pour dessus de comptoirs, les tambours décoratifs, les adhésifs et les moulures et panneaux connexes;
- **Les panneaux décoratifs et utilitaires** tels les panneaux de particules, les panneaux de mélamine et les panneaux de fibres de densité moyenne (MDF);
- **Les placages et bandes de chant** offerts en bois, en mélamine ou en polyester, en une gamme variée de finis et de tailles;
- **Les accessoires de cuisine**, y compris les systèmes de rangement, les diviseurs à ustensiles, les éviers, les plateaux tournants, les portes-serviettes, les systèmes de rangement coulissants et garde-manger, les accessoires de cuisine décoratifs, les poubelles et les surfaces de travail;
- **Solutions de rangement de garde-robes;**
- **Les produits de finition** tels que laque, teintures et vernis;
- **Les produits de quincaillerie pour le verre;**
- **Les produits de protection de plancher;**
- **Les éléments de postes de travail ergonomiques;**
- **Les tableaux et panneaux d'affichage;** et
- **Les composantes de portes et fenêtres.**

Les activités de distribution de Richelieu constituent le noyau de son entreprise et ont représenté environ 97 % de ses ventes totales au cours de l'exercice financier 2018. Au 30 novembre 2018, Richelieu offrait plus de 110 000 articles (désignés sous l'appellation « unités de gestion de stock » ou « UGS »). La principale force de Richelieu est sa capacité d'introduire de nouveaux produits sur le marché, lui permettant de répondre adéquatement aux besoins de ses clients.

Du côté de la distribution, le système de traitement des commandes entièrement automatisé de Richelieu lui permet d'expédier les commandes de façon ordonnée et efficace. Les articles sont normalement stockés dans nos centres de distribution conformément aux tendances antérieures. Les relevés des stocks sont informatisés de façon à ce que toute commande puisse être livrée à partir du centre de distribution situé le plus près du client. Les stocks sont rajustés constamment pour faire état de l'évolution de la demande.

Afin de réduire les délais de livraison applicable, Richelieu a recours aux services de diverses entreprises de transport indépendantes pour la livraison de commandes importantes à ses principaux clients. Pour les commandes de plus petite taille, Richelieu a des ententes de livraison avec diverses sociétés de messagerie indépendantes qui lui offrent des tarifs d'expédition privilégiés établis en fonction de la quantité de marchandise expédiée annuellement. Ces ententes permettent à Richelieu d'éviter les coûts d'exploitation plus élevés qu'entraîneraient la mise en place et la gestion de son propre système de transport tout en lui donnant plein contrôle et souplesse pour la gestion de son réseau de livraison. Richelieu s'efforce de traiter et livrer les commandes rapidement et sans erreur généralement dans les 24 heures suivant la commande.

## COMMERCIALISATION

Richelieu compte plus de 80 000 clients actifs et cette vaste clientèle est desservie à partir de ses 34 points de vente au Canada et de ses 36 points de vente aux États-Unis, au moyen de son site web [www.richelieu.com](http://www.richelieu.com), ainsi que de ses deux (2) usines de fabrication au Canada. De ce total, environ 68 000 clients sont des fabricants d'armoires de cuisine et de salle de bains, de meubles et de portes et fenêtres et des ébénisteries résidentielle et commerciale, qui, pour l'exercice financier 2018, ont représenté environ 85 % des ventes totales de Richelieu. Les autres comptes se composent essentiellement de détaillants, incluant les grandes surfaces de rénovation, lesquels ont représenté environ 15 % des ventes de Richelieu au cours du même exercice financier.

Au cours de l'exercice financier 2018, 29 % des ventes totales de Richelieu ont été faites dans l'est du Canada, 20 % en Ontario, 19 % dans l'ouest du Canada et 32 % aux États-Unis et à l'étranger. Au cours du même exercice financier, les cinq plus importants clients de Richelieu ont représenté environ 11 % des ventes totales.

## FOURNISSEURS

Richelieu offre à ses clients un large éventail de produits haut de gamme provenant directement de fabricants établis partout dans le monde. Richelieu vise à établir des liens solides avec des fournisseurs de grande qualité.

Richelieu offre à ses fournisseurs un important réseau nord-américain de distribution, un personnel de vente spécialisé et un programme compréhensif de commercialisation. Environ 72 % des achats de Richelieu sont effectués auprès de fabricants étrangers. Au cours de l'exercice 2018, les cinq plus importants fournisseurs de Richelieu ont représenté, collectivement, environ 25 % des achats totaux de Richelieu et le plus important d'entre eux, environ 12 %.

Richelieu jouit de bonnes relations avec ses fournisseurs nationaux et internationaux. Advenant l'éventualité peu probable qu'un important fournisseur choisisse de cesser de faire affaire avec la Société, Richelieu serait en mesure de faire affaire avec d'autres fabricants pour chacune de ses gammes de produits.

## RESSOURCES HUMAINES

Richelieu comptait plus de 2 100 employés au 30 novembre 2018. De ce nombre, 1 958 participaient aux activités de distribution, dont près de la moitié dans des responsabilités reliées au marketing, à la vente et au service à la clientèle, et 142 participaient aux opérations de fabrication. Plus de 50 % des employés sont actionnaires de Richelieu.

Sept conventions collectives couvrent actuellement environ 18 % du personnel de Richelieu. Les unités de négociation décrites ci-après sont actuellement visées par des conventions collectives qui expirent aux dates suivantes :

Établissement	Date d'expiration
Richelieu (Richmond, Colombie-Britannique)	Négociation en cours
Richelieu (Saint-Laurent, Québec)	Négociation en cours
Richelieu (Mississauga, Ontario)	31 mars 2022
Richelieu (Division Les Attaches Reliable)	31 décembre 2020
Richelieu (Division P.J. White Hardwoods)	Négociation en cours
Les Industries Cedan	31 octobre 2020
Distributions 20/20	31 octobre 2021
Menuiserie des Pins	31 mars 2020

Au cours des cinq dernières années, Richelieu n'a pas connu de conflits de travail et n'a pas connu de difficulté particulière à renouveler ces conventions à l'intérieur des paramètres compatibles avec les principaux objectifs de la direction.

## CONCURRENCE

Le marché de la quincaillerie spécialisée est très fragmenté et, malgré la présence de certains compétiteurs bien établis aux États-Unis, est composé d'une multitude de distributeurs régionaux offrant une gamme limitée de produits. En outre, certains fabricants distribuent leurs produits directement. Richelieu se distingue par la combinaison de son réseau nord-américain de distribution, de son personnel de vente hautement spécialisé et de son large éventail de produits.

La direction de Richelieu estime qu'en raison du profil unique de son entreprise, Richelieu est bien positionnée au sein du marché nord-américain de la quincaillerie spécialisée.

## **ENVIRONNEMENT**

Les activités de fabrication de Richelieu sont assujetties à la législation provinciale concernant les émissions atmosphériques et la gestion des déchets. De l'avis de la direction, les activités de Les Industries Cedan Inc. et de Menuiserie des Pins Ltée sont conformes avec la législation applicable.

## **FACTEURS DE RISQUES**

Richelieu est exposée à différents risques qui pourraient avoir un impact négatif sur sa rentabilité. Pour les contrer, la Société s'est dotée de différentes stratégies adaptées aux principaux facteurs de risque suivants :

### **CONJONCTURE ÉCONOMIQUE**

Les affaires et les résultats financiers de la Société sont en partie tributaires de la conjoncture économique dans son ensemble et de facteurs économiques propres à l'industrie de la rénovation et de la construction. Toute détérioration de la conjoncture économique pourrait entraîner une baisse des ventes et affecter négativement les résultats financiers de la Société.

### **MARCHÉ ET COMPÉTITION**

Le marché des produits de quincaillerie spécialisée et de rénovation est soumis à une forte concurrence. Richelieu a développé une stratégie commerciale basée sur une offre de produits variée dans les diverses niches de marché visées en Amérique du Nord et provenant de fournisseurs du monde entier, sur un marketing créatif et sur une expertise et une qualité de service hors pair.

Jusqu'à présent, cette stratégie lui a permis de bénéficier d'une solide capacité concurrentielle. Toutefois, si Richelieu n'arrivait pas à mener sa stratégie commerciale future avec le même succès, elle pourrait perdre des parts de marché et voir sa performance financière réduite.

### **DEVICES ÉTRANGÈRES**

Richelieu est exposée aux risques liés aux fluctuations de devises, et ce principalement en ce qui a trait à ses achats effectués en devises étrangères et à ses ventes réalisées à l'étranger.

La Société s'approvisionne de façon régulière à l'étranger. Toute appréciation des devises étrangères (principalement le dollar américain et l'euro) par rapport au dollar canadien tend donc à augmenter le coût d'approvisionnement et donc à affecter les résultats financiers consolidés. Ces risques liés aux fluctuations de devises sont atténués par la capacité de la Société à ajuster ses prix de vente pour préserver ses marges bénéficiaires dans un délai relativement court, et ce bien qu'une volatilité rapide des devises soit susceptible d'avoir un impact négatif sur ses ventes.

Les ventes de Richelieu à l'étranger sont principalement réalisées aux États-Unis et représentent près de 32 % des ventes totales. Toute volatilité de la devise canadienne tend donc à affecter les résultats consolidés. Ce risque est partiellement atténué par le fait que des achats importants sont effectués en dollars américains.

Afin de gérer son risque de devise, la Société a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des contrats de change à terme en dollars américains et en euros. Cela ne peut toutefois garantir que la Société ne subira pas de pertes découlant de ces instruments financiers ou des fluctuations des devises étrangères.

### **APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES STOCKS**

Richelieu doit prévoir et satisfaire adéquatement les besoins en marchandises de ses clients. Pour ce faire, Richelieu doit entretenir des relations solides avec de nombreux fournisseurs tout en respectant ses critères d'approvisionnement. L'incapacité d'entretenir de telles relations ou de gérer de façon optimale la chaîne d'approvisionnement et les stocks pourrait affecter la situation financière de la Société. De même, Richelieu doit cerner les tendances et les préférences de ses clients et maintenir des stocks qui répondent à leurs besoins, sans quoi ses résultats financiers pourraient s'en trouver affectés.

De façon à atténuer les risques relatifs à l'approvisionnement, Richelieu a développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents, qui sont pour la plupart des chefs de file mondiaux.

### **ACQUISITIONS**

Les acquisitions en Amérique du Nord demeurent un axe stratégique important pour Richelieu. La Société maintiendra des critères d'acquisition stricts et apportera une attention particulière à l'intégration des acquisitions. Cependant, rien ne garantit la disponibilité d'une entreprise respectant les critères d'acquisition de Richelieu et il n'est pas assuré que la Société soit en mesure de procéder à des acquisitions au même rythme que par le passé. Toutefois, le marché américain demeure très fragmenté et les acquisitions potentielles y sont généralement de moindre envergure, ce qui a pour effet de diminuer les risques financiers et opérationnels liés à de telles acquisitions.

### **CRÉDIT**

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs. Afin de se prémunir contre des pertes de crédit causées par ses clients, Richelieu s'est dotée d'une politique définissant les conditions de crédit pour sa clientèle. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement. De par la diversification de ses produits, de sa clientèle et de ses fournisseurs, Richelieu demeure protégée contre une concentration du risque de crédit. Aucun client de la Société ne représente plus de 10 % de ses revenus.

### **RELATIONS DE TRAVAIL ET EMPLOYÉS COMPÉTENTS**

Pour atteindre ses objectifs, Richelieu doit attirer, former et retenir des employés compétents tout en contrôlant sa masse salariale. L'incapacité à attirer, former et retenir des employés compétents et à contrôler sa masse salariale pourrait avoir un impact sur la performance financière de la Société.

Environ 18 % de l'effectif de Richelieu est syndiqué. La Société a pour politique de s'assurer de négocier des conventions collectives à des conditions qui lui permettent de préserver sa capacité concurrentielle ainsi qu'un climat de travail positif et satisfaisant pour l'ensemble de son équipe. Au cours des cinq derniers exercices, Richelieu n'a connu aucun conflit de travail important. En cas d'interruption des opérations en raison d'un conflit de travail, il pourrait y avoir des conséquences défavorables sur les résultats financiers de la Société.

## STABILITÉ DES DIRIGEANTS CLÉS

Richelieu offre un environnement de travail stimulant et un plan de rémunération concurrentiel, ce qui contribue à la stabilité de son équipe de direction. Le défaut de retenir les services d'une équipe de direction hautement qualifiée pourrait compromettre le succès de l'exécution stratégique et de l'expansion de Richelieu, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables sur ses résultats financiers. Afin de gérer adéquatement sa croissance future, la Société révisé au besoin sa structure organisationnelle et renforce ses équipes à ses différents niveaux d'opération. Notons que plus de 50 % des employés sont actionnaires, parmi lesquels se trouvent les hauts dirigeants de Richelieu.

## RESPONSABILITÉ DU FAIT DU PRODUIT

Dans le cours normal de ses affaires, Richelieu est exposée à diverses réclamations se rattachant à la responsabilité du fait du produit qui peuvent entraîner des coûts importants et affecter la situation financière de la Société. Afin de couvrir les risques de réclamations liés à ses activités, Richelieu prend des ententes contenant des limitations usuelles auprès de sociétés d'assurances.

## GESTION DE CRISE, PLAN DE RELÈVE INFORMATIQUE ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La structure des technologies de l'information mise en place par Richelieu lui permet de soutenir ses opérations et contribue à leur efficacité. Puisque la survenance d'un désastre, y compris une interruption importante de ses systèmes informatiques, pourrait affecter ses opérations et sa performance financière, Richelieu a mis en place un plan de gestion de crise et de relève informatique pour réduire l'étendue d'un tel risque. Ce plan prévoit, entre autres, des lieux physiques de relève en cas de désastre, des génératrices en cas de pannes d'électricité ainsi qu'un ordinateur de relève de puissance équivalente à l'ordinateur central. Une atteinte à la sécurité des technologies de l'information de la Société, la perte de données sur les clients ou une perturbation du système pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa réputation.

Les activités de la Société dépendent de ses systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Richelieu compte sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. Toute infraction à la sécurité de ces systèmes ou tout processus d'affaires pourrait avoir une incidence sur l'information relative aux clients, ce qui pourrait entraîner d'éventuelles pertes commerciales. Le fait que l'un ou l'autre de ces systèmes ne fonctionne pas correctement ou devienne indisponible pourrait éventuellement causer une perte de contrôle des données sur les clients et entraîner une perte financière, une perturbation des activités, une responsabilité envers les clients, ou une intervention réglementaire, ou porter atteinte à la réputation de Richelieu. De plus, toute question de confidentialité des données, que ce soit l'accès non autorisé ou la perte de données sur les clients ou les employés, pourrait entraîner une éventuelle perte commerciale, entacher la réputation de la Société sur le marché et donner lieu à des poursuites, à des enquêtes réglementaires et à des pénalités. Afin de réduire le risque, la Société investit de façon continue dans la sécurité des systèmes de technologie de l'information, le perfectionnement des processus d'affaires et l'amélioration de la culture en matière de sécurité de l'information.

## DIVIDENDES

Le Conseil d'administration, à sa réunion du 24 janvier 2019, a décidé d'augmenter son dividende trimestriel de 0,0600 \$ à 0,0633 \$ par action. Le tableau suivant présente les dividendes déclarés par la Société et payés aux actionnaires au cours des trois derniers exercices.

	2018	2017	2016
<b>Dividendes payés par action</b>	0,2400 \$	0,2269 \$	0,2132 \$

## STRUCTURE DE CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de deuxième rang, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, dont les caractéristiques doivent être établies par le Conseil d'administration. Au 24 janvier 2019, 57 148 234 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « RCH ». Le tableau qui suit donne des renseignements relativement à la variation du cours et le volume des transactions des actions ordinaires de la Société sur telle bourse au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2018.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume des transactions
Décembre 2017	34,84	33,47	844 101
Janvier 2018	34,65	30,49	1 488 533
Février 2018	32,33	29,73	1 502 903
Mars 2018	31,30	28,83	1 341 688
Avril 2018	30,13	26,63	1 657 573
Mai 2018	29,96	27,29	1 313 979
Juin 2018	31,45	27,02	1 454 294
Juillet 2018	28,58	26,71	1 558 468
Août 2018	31,39	28,00	1 528 017
Septembre 2018	31,59	29,46	3 874 567
Octobre 2018	30,20	24,95	2 815 931
Novembre 2018	26,78	24,90	3 018 742

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant fournit, en date des présentes, pour chaque administrateur de la Société, son nom et sa province de résidence, son occupation principale et l'année où il est devenu administrateur pour la première fois. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, en cas de vacance ou de démission, jusqu'à l'élection ou la nomination d'un successeur.

Nom et province de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
<b>DENYSE CHICOYNE</b> <sup>(2)</sup> Québec, Canada	Administratrice de sociétés	2005
<b>ROBERT COURTEAU</b> <sup>(2)</sup> Québec, Canada	Président, CM Management Inc.	2004
<b>MATHIEU GAUVIN</b> <sup>(1)</sup> Québec, Canada	Vice-président principal, Investissements, Placements privés - Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec	1993
<b>RICHARD LORD</b> Québec, Canada	Président et Chef de la direction de la Société	1988
<b>MARC POULIN</b> <sup>(1)</sup> Québec, Canada	Administrateur de sociétés	2013
<b>PIERRE POMERLEAU</b> <sup>(1)</sup> Québec, Canada	Président, Directeur général de Pomerleau Inc.	2016
<b>JOCELYN PROTEAU</b> Québec, Canada	Président du Conseil de la Société et administrateur de sociétés	2005
<b>SYLVIE VACHON</b> <sup>(2)</sup> Québec, Canada	Présidente-directrice générale de l'Administration portuaire de Montréal	2015

1) Membre du comité d'audit

2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

### MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant fournit, en date des présentes, pour chaque membre de la haute direction de la Société, de même que pour le secrétaire corporatif de cette dernière, son nom et sa province de résidence, son poste au sein de la Société et l'année au cours de laquelle il est devenu employé de la Société.

Nom et province de résidence	Poste	Employé(e) depuis
<b>RICHARD LORD</b> Québec, Canada	Président et Chef de la direction	1988
<b>ANTOINE AUCLAIR</b> Québec, Canada	Vice-président et Chef de la direction financière	2011
<b>GUY GRENIER</b> Québec, Canada	Vice-président - Ventes et marketing - Industriel	1989
<b>JEFF CREWS</b> Ontario, Canada	Vice-président - Développement des affaires, marché des détaillants, Canada	2015
<b>CRAIG RATCHFORD</b> Caroline du Nord, États-Unis	Vice-président - Directeur général, États-Unis	2016
<b>GENEVIÈVE QUEVILLON</b> Québec, Canada	Vice-présidente - Logistique et chaîne d'approvisionnement	2008
<b>MARJOLAINE PLANTE</b> Québec, Canada	Vice-président - Ressources humaines	2018
<b>ÉRIC DAIGNAULT</b> Québec, Canada	Directeur général de divisions	2000
<b>MARION KLOIBHOFER</b> Ontario, Canada	Directrice générale, Centre du Canada	1989
<b>JOHN STATTON</b> Alberta, Canada	Directeur général, Ouest du Canada et Ouest des États-Unis	1994
<b>YANNICK GODEAU</b> Québec, Canada	Secrétaire corporatif	2014

M. Richard Lord est Président et Chef de la direction de la Société depuis 1988.

M. Antoine Auclair occupe les fonctions de Vice-président et Chef de la direction financière de la Société depuis le 21 novembre 2011. Avant de se joindre à la direction de Richelieu, M. Auclair exerçait les fonctions de Vice-président et contrôleur auprès de CAE Inc. de 2006 à novembre 2011. Il a occupé le poste de Vice-président et contrôleur chez Bell Nordiq de 2005 à 2006 et il a occupé diverses fonctions chez Bombardier Inc. de 1995 à 2005.

M. Guy Grenier est à l'emploi de la Société depuis avril 1989 et occupe le poste de Vice-président, ventes et marketing – Industriel depuis 2004.

M. Jeff Crews est à l'emploi de la Société depuis janvier 2015 et occupe le poste de Vice-président, développement des affaires, marché des détaillants, Canada. M. Crews assurait antérieurement la fonction de Président de Stanley Black and Decker Canada.

M. Craig Ratchford est Vice-président - directeur général des États-Unis depuis septembre 2016. Préalablement, M. Ratchford a agi à titre de Vice-président des ventes et du marketing pour le compte de la société CalStar Products, Inc. avant d'être promu au poste de Chef de la direction, président et membre du conseil d'administration de cette société en janvier 2015.



Mme Geneviève Quevillon est Vice-présidente - logistique et chaîne d'approvisionnement depuis janvier 2016. De 2008 à 2015, elle a occupé le poste de Directrice principale, logistique et chaîne d'approvisionnement. De 2005 à 2008, elle a travaillé pour Premier Horticulture Inc., une Société manufacturière et distributrice de produits de base de tourbe et elle y occupait à son départ les fonctions de Vice-présidente chaîne d'approvisionnement et logistique. De 2000 à 2005, elle a occupé le poste de Directrice gestion chaîne d'approvisionnement au sein de la Société australienne Orica - Division Amérique du Nord.

Mme Marjolaine Plante est Vice-présidente - Ressources humaines depuis avril 2018. De 1994 à 2017, Mme Plante a occupé le poste de Directrice, ressources humaines avant d'être promue Vice-présidente, ressources humaines d'Uniprix Inc. De 1989 à 1994, Mme Plante a occupé les fonctions de Directrice, acquisition de talent et de directrice, ressources humaines après du Groupe Teclist Inc. Préalablement, Mme Plante occupait agissait à titre de Chef des ressources humaines pour le compte de Direct Film Inc.

M. Éric Daignault travaille pour Richelieu depuis 2000 et il est présentement Directeur général de divisions. De 1995 à 2000, il a occupé le poste de Vice-président opérations chez Wrebbit Inc.

Mme Marion Kloibhofer est à l'emploi de la Société depuis août 1989 et occupe le poste de Directrice générale, Centre du Canada depuis 1990.

M. John Statton est à l'emploi de la Société depuis novembre 1994 et occupe le poste de Directeur général - Ouest du Canada et Ouest des États-Unis depuis 1999.

M. Yannick Godeau agit à titre de Secrétaire corporatif de la Société depuis janvier 2014. De 2003 à 2014, M. Godeau agissait à titre de Conseiller général, Directeur des alliances et Secrétaire corporatif auprès de Technologies 20-20 Inc.

#### **ACTIONS DÉTENUES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

Au 24 janvier 2019, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, détenaient à titre de véritables propriétaires, directement ou indirectement, 4 647 568 actions ordinaires de la Société représentant environ 8,1 % des actions ordinaires en circulation.

#### **INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS**

Au meilleur de la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de Richelieu n'est ou n'a été au cours des 10 dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui, i) pendant que la personne exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières du Canada pendant plus de 30 jours consécutifs, ou ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières du Canada pendant plus de 30 jours consécutifs après que l'administrateur ou le dirigeant a cessé d'exercer cette fonction, mais qui découlait d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

Au meilleur de la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de Richelieu et aucun de ses actionnaires détenant suffisamment de titres de Richelieu pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci (une « personne participant au contrôle ») n'est également ou n'a également été au cours des 10 dernières années administrateur ou dirigeant d'une autre société qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, ou pendant la première année suivant le départ de cette personne, a fait faillite, fait une cession volontaire, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Au meilleur de la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de Richelieu et aucune personne participant au contrôle de cette dernière ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières du Canada ou par un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières ou n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, et aucun administrateur ou dirigeant de la Société et aucune personne participant au contrôle de la Société ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Au meilleur de la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société et aucune personne participant au contrôle de la Société ni aucune société de portefeuille personnelle de l'une de ces personnes n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

#### **LITIGES EN COURS**

La Société estime ne pas être impliquée actuellement dans aucun litige ni aucune réclamation ou action dont l'issue aurait un effet défavorable important sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation.

#### **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou autre personne informée de la Société, ni aucune personne avec laquelle l'une des personnes précitées a des liens ni aucun membre du groupe de ces personnes n'a d'intérêt, directement ou indirectement, dans des opérations importantes depuis le début du dernier exercice de la Société.

#### **AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Services aux Investisseurs Computershare Inc. («Computershare»), situé au 1500, rue Université, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8. Un service de transfert d'actions est offert aux bureaux de Computershare situés à Montréal (Québec) et à Toronto (Ontario).

#### **CONTRATS IMPORTANTS**

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités, Richelieu n'a pas conclu de contrat important au cours du dernier exercice complet ou avant le dernier exercice complet et qui serait encore en vigueur.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur de Richelieu et, par conséquent, a signé le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers annuels consolidés de Richelieu pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. Les associés et le personnel d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'aucune action ordinaire de Richelieu émise et en circulation.

## INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

### CHARTRE ET COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité d'audit de la Société est composé de trois (3) administrateurs indépendants ayant des compétences financières, soit M. Mathieu Gauvin (Président), M. Pierre Pomerleau et M. Marc Poulin. Le Président du Conseil agit à titre de membre d'office. Ce Comité est chargé d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses tâches en ce qui a trait aux pratiques de comptabilité financière et de présentation de l'information financière ainsi qu'au caractère adéquat et à l'intégrité des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques et de l'information financière. Les rôles et responsabilités du Comité d'audit sont plus amplement décrits dans la Charte du Comité d'audit dont copie est jointe à l'Annexe A.

### COMPÉTENCES FINANCIÈRES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

M. Mathieu Gauvin est diplômé de l'Université McGill où il a obtenu un baccalauréat en commerce en 1983 et un diplôme d'études supérieures en comptabilité du secteur public en 1984. En 1986, il a obtenu le titre de comptable agréé (CA) et en 1987, il a complété avec mention le cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada. M. Gauvin a aussi obtenu le titre d'expert en évaluation d'entreprise (EEE) et le titre de CFA (« Chartered Financial Analyst»). Depuis février 2018, M. Gauvin agit à titre de Vice-président principal Investissements, Placements privés - Québec auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De septembre 2006 à février 2018, il a œuvré au sein de Richter Groupe Conseil Inc., dans un premier temps à titre de Vice-président et à partir de 2011, à titre d'associé. Il est administrateur et Président du Comité d'audit de Supremex Inc. et de Logistik Unicorn Inc. Auparavant, il a notamment occupé les postes de Chef de la direction financière de Europe's Best Inc. et de Vice-président et associé auprès de Schroders & Associés Canada Inc. Il a conseillé trois fonds d'actions privés dont les fonds engagés totalisent plus de 360 millions de dollars consacrés à des rachats d'entreprises et au développement pour le compte de sociétés canadiennes de taille moyenne dans les secteurs de la fabrication de matériel industriel et autres, de la distribution, des services et du commerce de détail. Grâce à sa participation à des opérations de fusion, d'acquisition et de désinvestissement, M. Gauvin s'est familiarisé avec tous les aspects d'une transaction. Sa formation et son expérience lui permettent d'avoir une bonne compréhension des principes comptables utilisés par Richelieu, lui donnent la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables généralement reconnus et lui ont permis de faire l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux soulevés par les états financiers de Richelieu.

Diplômé en génie civil de l'École Polytechnique de Montréal, M. Pierre Pomerleau est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario. Depuis 1997, M. Pierre Pomerleau œuvre à titre de Président et Chef de la direction de Pomerleau Inc., un entrepreneur général possédant une vaste expertise dans toutes les sphères de la construction au Canada, tant dans les secteurs institutionnel, industriel, commercial, des infrastructures et de génie civil de projets à moyenne et grande échelle. Préalablement, M. Pomerleau a occupé divers postes de cadre supérieur et a gravi progressivement les échelons au sein des entreprises du groupe Pomerleau. Sa formation et son expérience permettent à M. Pomerleau de bénéficier d'une excellente compréhension des enjeux auxquels Richelieu se voit exposé, de même que la capacité d'analyser des situations d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles soulevés par les activités d'affaires de Richelieu. M. Pomerleau est membre des conseils consultatifs d'Alia Conseil, de Canadian Wood Product (CWP), de la Fondation de Polytechnique ainsi que de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

M. Marc Poulin est diplômé de l'Université Laval, laquelle lui a décerné un baccalauréat en actuariat. M. Poulin détient par ailleurs une maîtrise en administration décernée par le J.L. Kellogg Graduate School of Management de l'Université Northwestern. M. Poulin a occupé divers postes de cadre supérieur et a gravi progressivement les échelons dans les domaines de la gestion des affaires et du marketing de détail auprès de Provigo Distribution, de Culinar Inc., du Groupe Vie Desjardins-Laurentienne, du Groupe Oshawa et de Sobeys Inc., et ce jusqu'à occuper le poste de Président et Chef de la direction d'Empire Company Limited ainsi que Président et Chef de la direction de sa filiale à part entière, Sobeys Inc. jusqu'en juillet 2016. La formation actuarielle et l'expérience des affaires acquises par M. Poulin lui assurent une excellente compréhension des principes comptables utilisés par Richelieu.

### SERVICES NON LIÉS À L'AUDIT

Conformément à sa chartre, le Comité d'audit doit approuver au préalable tous les mandats visant des services non liés à l'audit que fournissent les auditeurs externes de Richelieu ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires se rapportant à ces services, et étudier l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes. Le Comité d'audit a le pouvoir de déléguer cette responsabilité à l'un de ses membres, celui-ci devant alors rendre compte au Comité des services non liés à l'audit ainsi approuvés.

## RÉMUNÉRATION DES AUDITEURS

Pour les exercices respectivement clos les 30 novembre 2018 et 2017, les honoraires suivants ont été payés par la Société à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

	Honoraires 2018	Honoraires 2017
Total honoraires d'audit	202 500 \$	206 350 \$
Total honoraires pour services liés à l'audit	1 500 \$	31 400 \$
Total honoraires pour services fiscaux	125 900 \$	100 300 \$
Total honoraires	<b>329 900 \$</b>	<b>338 050 \$</b>

Dans le tableau ci-dessus, les expressions dans la colonne « Catégorie d'honoraires » ont le sens suivant : « Honoraires d'audit » incluent le total des honoraires facturés par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, lecture des états financiers intermédiaires et autres documents pour dépôts réglementaires. « Honoraires pour services liés à l'audit » incluent le total des honoraires facturés par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L. pour des services de consultation relativement aux normes réglementaires, aux normes comptables et de revues diligentes reliées à des acquisitions envisagées ou réalisées par la Société. « Honoraires pour services fiscaux » incluent le total des honoraires facturés par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut trouver des renseignements additionnels se rapportant à la Société sur le site de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). On peut trouver de l'information financière se rapportant à la Société dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice financier de la Société clos le 30 novembre 2018, sur SEDAR ou sur demande faite au Vice-président et Chef de la direction financière de la Société, au 7900, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H4S 1V4.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, le cas échéant, les principaux actionnaires de la Société, les options d'achat d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui a été établie pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

## ANNEXE A

### **QUINCAILLERIE RICHELIEU LTÉE CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**

---

#### **COMITÉ D'AUDIT**

Le comité d'audit (le « Comité ») est un comité nommé par le Conseil. Le Comité est établi pour permettre à la Société de s'acquitter des obligations applicables aux sociétés ouvertes en ce qui a trait aux comités d'audit et pour aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des méthodes comptables et de communication de l'information financière de la Société ainsi que de l'audit de ses états financiers.

Le Comité doit notamment :

- Superviser l'intégrité des rapports financiers et du processus de présentation et de communication de l'information financière de la Société, notamment les procédures d'audit de même que les contrôles et méthodes comptables internes de la Société et le respect des exigences légales et réglementaires connexes.
- Surveiller les travaux des auditeurs externes et s'assurer des compétences et de l'indépendance de ceux-ci.
- Surveiller le travail de la direction de la Société dans ces domaines.
- Fournir une voie de communication efficace entre les auditeurs externes, le Conseil et la direction.

Le Comité joue un rôle de surveillance. Le Comité ou ses membres n'ont donc pas pour tâche ou responsabilité i) de planifier ou de réaliser des audits, ii) d'établir que les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux méthodes comptables applicables ou iii) d'effectuer d'autres types d'audit ou d'examen comptables ni aucune autre procédure ou enquête semblable. Les membres du Comité sont membres du Conseil de la Société, nommés au Comité pour surveiller globalement les activités financières ainsi que celles qui sont reliées aux risques et aux contrôles de la Société. Il est entendu qu'ils ne sont pas responsables de l'exploitation quotidienne ou de l'exécution de ces activités. Après les réunions du Comité, son Président fait un compte rendu au Conseil sur les questions que le Comité a examinées, sur ses activités et sur le respect de sa charte.

La direction est chargée de l'établissement, de la présentation, de l'intégrité et de la communication de l'information financière de la Société. Il lui incombe également de maintenir des méthodes comptables et de présentation de l'information financière appropriés, de même que des politiques et des systèmes d'évaluation des risques et des procédures et contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les éléments d'actif sont protégés et que les opérations sont dûment autorisées, inscrites et déclarées, et à garantir l'efficacité et l'efficience des activités, la fiabilité de la présentation de l'information financière ainsi que le respect des principes comptables et des lois et règlements applicables.

Les auditeurs externes sont chargés de la planification et de la réalisation de l'audit des états financiers annuels de la Société conformément aux normes canadiennes d'audit afin, notamment, de garantir de façon raisonnable que ces états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Les auditeurs externes sont tenus de rendre compte directement de leurs activités au Conseil par le biais des communications au Comité d'audit en tant que représentants des actionnaires de la Société, et le Comité doit leur donner l'instruction de le faire.

À moins de détenir une information contraire (dont le Conseil doit être avisé le plus rapidement possible), chaque membre du Comité a le droit de se fier i) à l'intégrité des personnes ou organisations faisant partie ou non de la Société qui lui transmettent de l'information, ii) à l'exactitude de l'information financière et de toute autre information que ces personnes ou organisations fournissent au Comité, et iii) aux déclarations faites par la direction.

#### **COMPOSITION ET ORGANISATION**

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le Conseil d'administration de la Société doit élire au moins trois administrateurs pour siéger au Comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être administrateur, démissionne de ses fonctions ou soit remplacé, selon l'éventualité qui se produit en premier. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le Conseil.

Sous réserve des exceptions prévues aux lois, règlements, politiques, lignes directrices ou normes des autorités en valeurs mobilières applicables et prévues par les bourses sur lesquelles des actions de la Société sont négociées (collectivement, les « normes applicables »), chaque membre du Comité doit être « indépendant », « non lié » et doit posséder des « compétences financières » (tel que ces termes sont définis dans les normes applicables aux Comités d'audit).

Le Conseil nomme l'un des membres à titre de Président du Comité. Si le Président ne se présente pas à l'une des réunions, les membres présents doivent choisir l'un d'eux pour agir à titre de Président de la réunion. Le Président du Comité est responsable de :

- Planifier le calendrier des réunions du Comité.
- Préparer (en consultation avec le Chef de la direction financière) l'ordre du jour des réunions du Comité et s'assurer de la disponibilité de la documentation utile en temps opportun.
- Présider les réunions du Comité.
- S'assurer que le Comité remplit les responsabilités qui lui sont dévolues aux termes de la charte et respecte les termes de celle-ci.
- Faire rapport au Conseil d'administration sur les sujets traités par le Comité.

Le Comité doit tenir au moins quatre réunions régulières par année. Des réunions spéciales du Comité peuvent être convoquées par le Président du Comité, par les auditeurs externes, par le Président du Conseil de la Société ou par le Président et Chef de la direction. Le quorum pour toutes les réunions du Comité est fixé à la majorité des membres.

## **POUVOIRS**

Le Comité a les pouvoirs suivants :

- De retenir les services d'un conseiller juridique indépendant et d'autres conseillers comme il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.
- D'établir et de verser la rémunération de tout conseiller dont le Comité retient les services.
- De communiquer directement avec les auditeurs externes.

## **RESPONSABILITÉS**

### **1. AUDITEURS EXTERNES**

- a) Le Comité doit évaluer le rendement des auditeurs externes et faire des recommandations au Conseil sur la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mandat.
- b) Le Comité doit examiner le mandat des auditeurs externes ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit proposés et faire les recommandations appropriées au Conseil.
- c) Le Comité reçoit des rapports périodiques des auditeurs externes sur l'indépendance des auditeurs, et il doit en discuter avec ces derniers. Si le Comité en décide ainsi, il fait des recommandations au Conseil sur les mesures appropriées que le Comité juge nécessaires pour préserver l'indépendance des auditeurs externes.
- d) Le Comité doit approuver au préalable tous les mandats visant des services non liés à l'audit que fournissent les auditeurs externes ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires se rapportant à ces services, et étudier l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes. Cette tâche peut être déléguée à un membre du Comité, lequel fera rapport des décisions prises lors de la première réunion suivant l'approbation d'un mandat. De plus, le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés aux auditeurs externes.
- e) Lorsqu'un changement des auditeurs externes est projeté, le Comité doit examiner la raison de ce changement, toute autre question importante se rapportant au changement et les mesures prévues en vue d'une transition harmonieuse.
- f) En vertu du protocole de communication publié par le Conseil Canadien sur la Reddition de compte (CCRC), les cabinets d'audit doivent envoyer le rapport public annuel du CCRC aux comités d'audit. Tous les comités d'audit d'émetteurs assujettis recevront ce document chaque année, par voie électronique. Si le CCRC a inspecté le dossier d'audit de la Société, les auditeurs devront fournir au Comité les renseignements suivants :
  - i) Une description des secteurs ciblés par l'inspection du CCRC.
  - ii) Une indication de l'existence de constatations importantes.
  - iii) Les constatations importantes découlant de l'inspection, telles que rapportées par le CCRC dans son Rapport sur les constatations liées à la mission (RCM), qui comprend une description des mesures prises par le cabinet en réponse à ces constatations et la conclusion du CCRC.

À cet égard, le Comité doit donc discuter des principales constatations de l'inspection avec leurs auditeurs. Ces discussions porteront notamment sur :

- i) La nature et la cause fondamentale des constatations importantes découlant de l'inspection.
- ii) Les travaux supplémentaires entrepris par le cabinet d'audit pour corriger les problèmes et les résultats correspondants.
- iii) L'incidence, le cas échéant, sur les états financiers publiés antérieurement ou futurs.
- iv) Les modifications que l'auditeur apportera à la stratégie d'audit compte tenu des constatations de l'inspection.

### **2. PROCÉDURES D'AUDIT**

- a) Le Comité examine avec les auditeurs externes et la direction les plans d'audit des auditeurs externes et doit vérifier si la portée de l'audit proposé est susceptible de permettre que soient détectées les faiblesses des contrôles internes de la Société ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux.
- b) Le Comité doit examiner la relation de travail entre les auditeurs externes et la direction. Notamment, le Comité doit examiner les problèmes qu'ont connus les auditeurs externes dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la direction.
- c) Le Comité doit examiner avec la direction les résultats des audits externes.
- d) Le Comité doit examiner la lettre adressée à la direction énonçant les recommandations des auditeurs externes, et la réponse de la direction ainsi que le suivi ultérieur de toute faiblesse relevée.
- e) Après chaque audit annuel, le Comité doit établir les questions auxquelles devront répondre les auditeurs externes et la direction et examiner les réponses fournies.
- f) Le Comité doit prendre toutes les autres mesures raisonnables pouvant lui paraître nécessaires pour s'assurer que l'audit a été exécuté en conformité avec toutes les exigences légales applicables et les normes des organismes professionnels ou des autorités de réglementation applicables.

### **3. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET TENDANCES EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ**

Le Comité doit examiner les points suivants et en discuter avec la direction et les auditeurs externes :

- a) La qualité, la pertinence et la convenance des principes et des méthodes comptables que la Société utilise pour la présentation de l'information financière, les modifications apportées aux principes et aux méthodes comptables de la Société et l'application par la direction de certains principes comptables et certaines pratiques de divulgation en regard de nouvelles opérations ou à de nouveaux événements.
- b) La présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes et des estimations et appréciations clés de la direction qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière.
- c) Les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les principes, les méthodes et les normes comptables influant ou pouvant influencer sur la Société, les états financiers de la Société et toute autre information financière.
- d) Toute réserve, charge, provision, estimation ou tout programme ou politique de la direction qui peut avoir un effet important sur les états financiers de la Société, notamment les facteurs qui peuvent influencer sur la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et l'écart temporaire dans la constatation des produits et des charges.
- e) Le traitement, aux fins de la présentation de l'information financière, de toute opération importante ne faisant pas normalement partie de l'exploitation de la Société.
- f) L'utilisation de toute information « pro forma » ou « rajustée » autrement qu'en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.
- g) L'établissement, par la direction, de la dépréciation d'un écart d'acquisition, le cas échéant, comme l'exigent les normes comptables applicables.

#### **4. CONTRÔLES INTERNES**

- a) Le Comité doit examiner les points suivants et en discuter avec la direction et les auditeurs externes :
  - i) La convenance et l'efficacité des contrôles comptables et financiers internes de la Société.
  - ii) L'évaluation des contrôles comptables et financiers internes par les auditeurs externes, ainsi que la réponse de la direction.
  - iii) Toute faiblesse importante du cadre de contrôle interne, notamment en ce qui a trait à la sécurité et aux contrôles faisant appel aux systèmes informatisés.
  - iv) La conformité de la direction par rapport aux procédures et aux contrôles internes de la Société.
- b) Le Comité doit établir des procédures aux fins suivantes :
  - i) Recevoir, conserver et traiter les plaintes que la Société reçoit au sujet de questions de comptabilité, de contrôles internes ou d'audit.
  - ii) La communication anonyme et confidentielle par les employés de la Société de préoccupations au sujet de questions de comptabilité ou d'audit.

#### **5. DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

- a) Le Comité doit examiner les documents suivants, en discuter avec les auditeurs externes, s'il y a lieu, et la direction et en recommander l'approbation par le Conseil, avant leur publication :
  - i) Les états financiers intermédiaires non audités ainsi que les notes et le rapport de gestion qui les accompagnent.
  - ii) Les états financiers annuels audités ainsi que les notes, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion qui les accompagnent.
  - iii) Tous les documents d'information publics ou autres documents prescrits en vertu des normes applicables comprenant de l'information financière auditée ou non auditée ou l'accompagnant, notamment tout prospectus, le rapport annuel, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations et tout communiqué de presse de la Société relatif à une acquisition significative.
- b) Le Comité doit examiner tout rapport ou communiqué de presse qui accompagne les états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport ou ce communiqué de presse traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes, et doit en discuter.
- c) Dans l'examen qu'il fait des états financiers, le Comité doit obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les données des périodes comparatives et des explications de la direction sur tous les postes qui diffèrent des montants prévus ou budgétés ou des données pour les périodes antérieures.
- d) Le Comité se réunit avec la direction pour examiner le processus et les systèmes en place afin de s'assurer de la fiabilité des documents d'information qui renferment l'information financière auditée et non auditée et de leur efficacité. Dans le cadre de ce processus, le Comité doit exiger du Chef de la direction et du Chef des finances de la Société une attestation portant sur les questions que ces dirigeants sont tenus d'attester aux termes des normes applicables.

#### **6. AUTRES FONCTIONS**

- a) Le Comité doit examiner la nomination du Chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de préparation et de communication de l'information financière.
- b) Le Comité doit examiner et approuver les politiques de la Société pour l'embauche d'associés, d'employés ou d'anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société.
- c) Le Comité doit examiner les litiges, les réclamations, les règlements ou les autres éventualités que les auditeurs externes ou tout dirigeant de la Société peuvent porter à son attention et examiner périodiquement les programmes de gestion des risques de la Société.
- d) Le Comité doit examiner les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation à l'égard de la Société.

- e) Le Comité doit étudier toutes autres questions de nature financière que lui délègue le Conseil.
- f) Le Comité doit examiner les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les mesures que la direction a prises pour suivre et contrôler cette exposition, notamment le recours aux instruments financiers dérivés et aux activités de couverture.
- g) Le Comité doit examiner toutes les opérations entre apparentés.
- h) Le Comité doit examiner la structure, la situation et la stratégie financière de la Société et de ses filiales et faire des recommandations au Conseil à cet égard, notamment en ce qui a trait aux budgets annuels, aux plans financiers à long terme, aux emprunts, aux investissements, aux dépenses en immobilisations, aux engagements à long terme et à l'émission et/ou au rachat d'actions.
- i) Le Comité doit examiner les politiques et les méthodes importantes de la Société en ce qui a trait à la gestion des liquidités et aux stratégies ou politiques financières importantes ou aux arrangements et objectifs financiers proposés de la Société.
- j) Le Comité doit examiner les politiques fiscales importantes et les mesures de planification fiscale, les versements d'impôt et les déclarations s'y rapportant et les audits ou cotisations fiscaux en cours.
- k) Le Comité doit examiner la couverture d'assurance de la Société, notamment les primes et la qualité de l'assureur.
- l) Le Comité reçoit et doit examiner les rapports périodiques concernant les retenues à la source et la remise de ces retenues, les questions environnementales, la couverture d'assurance et les ratios bancaires, et il doit s'assurer de la conformité avec les normes qui s'y rapportent, de la nature et de l'importance de toute non-conformité et des raisons de celle-ci ainsi que du plan et du calendrier de la direction pour la correction de tout manquement.

## 7. CHARTE

- a) Le Comité doit examiner et réévaluer la convenance de la présente charte au moins chaque année et autrement lorsqu'il le juge approprié et recommander tout changement au Conseil. Le rendement du Comité doit être évalué chaque année en fonction de la présente charte.
- b) Le Comité doit s'assurer que la présente charte (ou un sommaire approuvé de celle-ci) est communiquée en conformité avec les normes applicables.

**Approuvée par le Conseil le 25 janvier 2006, révisée et approuvée sans modification le 9 juillet 2007, le 28 janvier 2010 et le 27 janvier 2011. Modifiée par le Comité d'audit le 4 octobre 2011 et approuvée par le Conseil d'administration le 6 octobre 2011; modifiée par le Comité d'audit le 25 janvier 2012 et approuvée par le Conseil d'administration le 26 janvier 2012; modifiée par le Comité d'audit le 21 janvier 2015 et approuvée par le Conseil d'administration le 22 janvier 2015.**